



# Le P'tit coup d'oeil Le P'tit coup d'oeil

École Alexander-Wolff

Numéro 10 - Le 13 mai 2022

## DATES À RETENIR

20 mai	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
23 mai	Journée de congé
24 mai	Réunion du conseil d'établissement
6 juin	• Journée pédagogique <b>annulée</b> en raison de la fermeture du 17 janvier 2022, en raison de mauvaise température.
23 juin	Fête de fin d'année avec une <b>fin des classes à 13 h 30</b> . ▶ Le service de garde est ouvert pour les élèves qui auront besoin d'un encadrement cette journée-là. <u>Les parents doivent toutefois communiquer, d'ici le vendredi 27 mai prochain, avec le service de garde en composant le 418 686-4040, poste 3974.</u> ▶ De plus amples informations vous seront envoyées prochainement.

## FIN DU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Suivant les recommandations des autorités de la Santé publique, le gouvernement a annoncé un allègement des mesures sanitaires appliquées en milieu scolaire, lequel entrera en vigueur le 14 mai 2022.

Voici donc, les principaux éléments, à considérer, en lien avec cette décision.

- ▶ Il **ne sera plus obligatoire** de porter, à l'école, le masque tant pour les élèves que le personnel.
- ▶ Cet assouplissement est applicable **en tout lieu**, que ce soit en classe, lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et durant le transport scolaire.
- ▶ Cependant, **le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne**. Ainsi, le port du masque sera permis dans le réseau scolaire pour celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser ce moyen de protection.
- ▶ De plus, jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'école continuera de distribuer des masques aux élèves et membres du personnel qui souhaitent en porter.

Finalement, nous vous invitons à prendre connaissance du document « **APPRENDRE À VIVRE AVEC LE VIRUS, C'EST D'ABORD DEMEURER PRUDENT** » qui se retrouve à l'**ANNEXE I** à la fin de ce document.



## QUELQUES RAPPELS SYMPATHIQUES EN CETTE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

### 📄 CODE VESTIMENTAIRE À RESPECTER

Malgré que le beau temps et la chaleur soient de retour, les élèves doivent respecter le code vestimentaire, en vigueur, à l'école. Voici donc un rappel.

- ▶ Je porte des vêtements propres.
- ▶ Je porte des vêtements qui couvrent mes épaules, mes cuisses, mon nombril, mon torse et mon dos.
- ▶ Je porte des leggings avec un vêtement qui couvre mes cuisses et mes fesses.
- ▶ Je porte des vêtements ou accessoires imprimés qui sont conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative.
- ▶ Les vêtements et accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont donc interdits.
- ▶ J'ai une paire de souliers pour l'intérieur (classe et gymnase) et une autre pour l'extérieur.
- ▶ Je porte des vêtements de sport qui suivent les règles du code vestimentaire de l'école.
- ▶ Je laisse au vestiaire mon manteau, ma tuque ou ma casquette.
- ▶ Je dois porter un vêtement adéquat sous tout vêtement troué.



Merci, à l'avance, pour les parents collaborateurs !

---

### 📄 ABSENCES DES ÉLÈVES LORS DES ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE

Nous vous rappelons que nous entrons présentement dans une période intensive d'évaluations. En effet, d'ici la fin de l'année, nous vous recommandons d'éviter, dans la mesure du possible, des absences durant cette période importante pour la réussite de votre enfant.

**N.B.** Pour plus de détails, veuillez consulter l'[ANNEXE II](#) à la fin de ce document.

---

### 📄 BULLETIN SCOLAIRE DE JUIN 2022

Le bulletin de votre enfant sera disponible le jeudi 30 juin prochain, sur le portail. Comme ce bulletin vous renseigne sur le rendement scolaire de votre enfant pour l'année 2021-2022, il est donc important de prendre le temps de l'analyser avec lui.

Pour les parents qui ne pourront accéder au portail afin de récupérer le bulletin de leur enfant, nous vous invitons à communiquer avec Mme Gaétane Jeannotte, secrétaire de l'école, en composant le 418 686-4040, poste 3973.

**N.B.** *Il est à noter que les bulletins ne sont plus accessibles dans Mozaik (portail parent) dès que l'élève cesse d'être actif au Centre de services scolaire de la Capitale. Il est donc, de la responsabilité des parents de conserver des copies des bulletins, en particulier les bilans de fin d'année.*



## SERVICE DE GARDE

### SEMINE DES SERVICES DE GARDE SCOLAIRE DU 9 AU 13 MAI 2022

C'est sous la thématique « Le personnel de la garde scolaire, un maillon essentiel » que se tient la Semaine des services de garde scolaire. Comme chaque année, nous profitons de cette semaine pour souligner l'excellent travail de nos éducateurs et éducatrices du service de garde, tout en offrant aux élèves une semaine d'activités variées permettant de s'afficher dans l'école, de renforcer le sentiment d'appartenance, et évidemment d'avoir du plaisir tous ensemble !

Bonne Semaine des services de garde !

---

### JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 20 MAI

Lors de cette journée pédagogique, le service de garde sera en sortie au Centre de plein air Le Saisonnier. Le départ en autobus se fera à 8h30 (il est donc important d'arriver avant 8h15) et le retour à l'école vers 15h45. La période d'inscription pour cette journée pédagogique est terminée.

---

### DÉMÉNAGEMENT

Si vous prévoyez déménager dans les prochains mois, nous vous demandons d'informer le secrétariat, le plus rapidement possible, au 418 686-4040, poste 4097.

---

## INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

### ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023

En date du 9 mai 2022, nous avons un total de 655 élèves inscrits pour la prochaine année scolaire. Voici donc, ci-dessous, la composition de nos classes pour l'an prochain.

- ▶ 3 classes au préscolaire 4 ans
- ▶ 5 classes de 1<sup>re</sup> année
- ▶ 4 classes de 3<sup>e</sup> année
- ▶ 3 classes de 5<sup>e</sup> année
- ▶ 4 classes au préscolaire 5 ans
- ▶ 5 classes de 2<sup>e</sup> année
- ▶ 4 classes de 4<sup>e</sup> année
- ▶ 3 classes de 6<sup>e</sup> année
- ▶ 1 classe de 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année

---

### RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Pour votre information, l'école est présentement en démarche avec « Ma boutique scolaire » afin de permettre aux parents qui le désirent de profiter d'un service clé en main afin d'obtenir les fournitures scolaires de leur enfant via le site Web [www.maboutiquescolaire.ca](http://www.maboutiquescolaire.ca). Vous recevrez de plus amples informations via « Le P'tit coup d'œil de juin ».



## DEMANDES D'ENSEIGNANTS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Certains parents ont l'habitude de faire des demandes pour que leur enfant bénéficie d'un enseignant en particulier pour l'année suivante. Pour différentes raisons, ces demandes sont justifiables : l'habitude pour une famille de travailler avec un enseignant, les recommandations par d'autres parents, préférences pour une approche pédagogique, etc.

Bien que nous comprenions les motifs qui vous poussent à faire une telle demande, vous devez comprendre que d'en tenir compte déséquilibre la formation des groupes. Pour la réussite scolaire de tous nos élèves, nous devons former des groupes qui prennent en considération les élèves forts, ceux en difficulté, les élèves calmes et ceux plus agités. Donc, pour le bien de chacun des élèves, ainsi que pour le soutien aux enseignants, nous ne pourrons recevoir vos demandes pour un enseignant en particulier pour l'an prochain.

---

## AVIS D'INSCRIPTION ET FOURNITURES SCOLAIRES 2022-2023

Dans la semaine du 20 juin, vous recevrez, par le sac d'école de votre enfant, la liste du matériel à vous procurer pour l'an prochain, son avis d'inscription 2022-2023 ainsi que la lettre vous informant de la prochaine rentrée scolaire.

Quant à la facture\* des frais scolaires (incluant les sorties scolaires), vous pourrez la consulter sur le portail-parents dans la semaine du 15 août 2022 et procéder au paiement via Internet (voir la procédure sur la facture).

\* Veuillez noter que les effets scolaires indiqués sur la facture seront remis lors de la première journée de classe par l'enseignant aux élèves dont la facture aura été acquittée.

---

## TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023



Il est encore temps de procéder à l'inscription de vos enfants au transport du midi et à l'utilisation des places disponibles pour les non-ayants droits pour l'année scolaire 2022-2023.

Rendez-vous simplement à l'adresse <http://transport.cscapitale.qc.ca/> afin d'accéder aux formulaires. Vous y trouverez aussi plusieurs informations pertinentes concernant le transport scolaire.

Pour la rentrée scolaire à venir, vous pourrez récupérer les laissez-passer de vos enfants par Internet à compter du 19 août 13 h. Pour ce faire, rendez-vous sur le site Internet du centre de service et utilisez la tuile « Trouvez mon autobus ». Vous devez avoir en main le numéro de fiche (7 chiffres) de votre enfant que vous trouverez sur l'avis d'inscription ou le bulletin et le code postal de l'adresse de transport demandée.



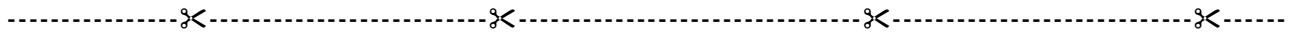


## BESOIN DE BÉNÉVOLES POUR LES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2022

Étant donné que la fin d'année arrive à grands pas et que l'équipe-école se mobilise pour faire vivre aux élèves différentes activités, notamment lors de la dernière semaine d'école, soit du 20 au 23 juin inclusivement, nous aurions besoin de parents bénévoles pour nous aider, et ce, notamment afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des activités de fin d'année.

Si vous êtes intéressés, nous vous prions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous en indiquant vos disponibilités et de le faire parvenir au secrétariat avant le vendredi 3 juin prochain.

N.B. Veuillez noter que le 23 juin, ce sera l'horaire continu. La fin des classes est donc prévue à 13h30. En cette journée spéciale, il y aura un dîner « Hot-Dog ». Si la température le permet, les parents sont invités à se joindre à nous à compter de 11h30.



### Je suis disponible le 20 juin prochain.

AM:  oui  non  
PM:  oui  non



### Je suis disponible le 21 juin prochain.

AM:  oui  non  
PM:  oui  non

### Je suis disponible le 22 juin prochain.

AM:  oui  non  
PM:  oui  non

Nom de votre enfant : \_\_\_\_\_

Classe de : \_\_\_\_\_

Votre nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_



# APPRENDRE A VIVRE AVEC LE VIRUS, C'EST D'ABORD DEMEURER PRUDENT.

ADOPTER CES GESTES PEUT RÉDUIRE  
VOS RISQUES D'AVOIR LA COVID-19  
ET PRÉVENIR LA TRANSMISSION DU VIRUS.

## Surveillez vos symptômes

Si vous avez des symptômes de la COVID-19 comme la fièvre, la toux, le mal de gorge ou la perte soudaine de l'odorat et du goût, **isolez-vous immédiatement et faites un test rapide.**

Si le résultat est positif, isolez-vous.

Si le résultat est négatif, isolez-vous et faites un 2<sup>e</sup> test 24 à 36 heures plus tard.

Après le 2<sup>e</sup> test rapide :

- Si le résultat est positif, isolez-vous.
- Si le résultat est négatif, reprenez vos activités.



## Avoir des tests rapides à la maison

Les tests rapides sont faciles à utiliser et fournissent un résultat après quelques minutes.

Ils sont offerts dans la plupart des pharmacies.

**En savoir plus sur les tests rapides :**  
[Québec.ca/testCOVID19](https://quebec.ca/testCOVID19)



## Respectez les consignes d'isolement

Si vous avez la COVID-19, vous devez vous isoler 5 jours. Après ces 5 jours, si vos symptômes s'améliorent et que vous n'avez plus de fièvre depuis 24 heures, vous pouvez reprendre vos activités essentielles (écoles, travail).

Les personnes non vaccinées et les enfants de moins de 12 ans doivent également obtenir un résultat de test négatif pour reprendre leurs activités. Si le résultat est positif, elles doivent poursuivre leur isolement.

Durant les jours suivants :

- portez un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins);
- évitez les contacts avec les personnes vulnérables;
- évitez de participer à des événements sociaux non essentiels;
- respectez la distanciation de 2 mètres.

Après 10 jours, vous pouvez reprendre vos activités normalement.

## Consignes pour les personnes qui habitent avec vous

Pendant 10 jours, elles doivent :

- surveiller l'apparition de symptômes;
- éviter les contacts avec les personnes vulnérables;
- porter un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins);
- pratiquer la distanciation de 2 mètres.

Les personnes non vaccinées et qui n'ont jamais eu la COVID-19 doivent aussi s'isoler les 5 premiers jours.

**En savoir plus sur l'isolement :**  
[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)



## Couvrez votre visage

Si vous avez la COVID-19 ou vous avez eu un contact avec un cas, vous devez porter un masque pendant 10 jours lors de toute interaction sociale.

Le port du masque est recommandé en présence de personnes vulnérables.



## Faites-vous vacciner

Si vous n'êtes pas vacciné, il est encore temps de prendre rendez-vous.

La vaccination est la meilleure façon de vous protéger et de protéger les autres. Lorsque vous recevez le vaccin contre la COVID-19, votre corps prépare sa défense contre le virus.

## Doses de rappel

Les doses de rappel du vaccin sont recommandées pour une meilleure protection contre la COVID-19 et les nouveaux variants, tels qu'Omicron.

**Pour prendre rendez-vous :**  
[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

## TRAITEMENT CONTRE LA COVID-19

### Pour les personnes à risque de développer des complications sérieuses

Renseignez-vous à un pharmacien, un infirmier praticien spécialisé ou un médecin si vous obtenez un résultat positif. Ce traitement gratuit doit être amorcé dans les 5 jours suivant l'apparition des symptômes.

**En savoir plus sur  
les critères d'admissibilité :**  
[Québec.ca/TraitementCOVID](https://quebec.ca/TraitementCOVID)

# ANNEXE I

**EN TOUT TEMPS,**  
appliquez les mesures d'hygiène reconnues



- Maintenez une distance avec les autres. Si ce n'est pas possible, portez un masque ou un couvre-visage.
- Lavez vos mains souvent, particulièrement lorsque vous arrivez de l'extérieur.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier ou votre coude lorsque vous éternuez ou tousssez.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez les pratiques alternatives.
- Prenez l'habitude d'aérer vos maisons et de nettoyer régulièrement votre environnement et les appareils sanitaires que vous utilisez.

**Votre  
gouvernement**

**Québec**



## ANNEXE II

### GESTION DES TRAVAUX ET DES ÉVALUATIONS LORS DE L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE

Il arrive de plus en plus souvent que des élèves s'absentent pendant plusieurs jours pour participer à une activité sportive ou à un voyage en famille. Des évaluations peuvent avoir lieu pendant ces absences, et nous tenons à préciser certains éléments en lien avec ces absences sur temps de classe. Il est ici important de rappeler que les parents ont la responsabilité de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire (Art.17 L.I.P.).

#### Gestion des évaluations MEES. et de la C.S.S.

En ce qui concerne les évaluations, il faut savoir que le MEES précise les motifs d'absences qui justifient une reprise d'examen.

#### Les motifs reconnus sont : (réf. Guide de sanction des études 2012, p.121)

- maladie sérieuse ou accident confirmés par une attestation médicale ;
- décès d'un proche;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction.

Lorsqu'un élève s'absente en raison d'un motif reconnu (voir l'encadré), le parent peut faire une demande afin d'obtenir les travaux, leçons, devoirs ou une reprise d'examen.

Les voyages en famille ou les tournois sportifs ne sont pas des motifs reconnus par le MEES.

#### Gestion des évaluations école

Il faut également faire la distinction suivante :

- Certaines évaluations-école ne sont pas nécessaires pour porter un jugement sur une compétence évaluée à l'étape. La reprise de ces dernières demeure à la discrétion de l'enseignant.
- Si la reprise est nécessaire, elle peut se dérouler en dehors des heures de classe si le temps manque (ex : au bureau des éducatrices spécialisées, lors de journées pédagogiques, la retenue ou autre).
- À chaque fin de cycle, des examens provenant du centre de services scolaire ou du ministère de l'Éducation sont administrés aux élèves généralement entre le début de mai et la mi-juin. Aucun autre motif que ceux qui sont reconnus par le MEES ne pourra permettre la reprise de ces épreuves.

**La direction**